

Nos honoraires d'agence

Transaction

Pour mandat de vente avec exclusivité :

0 à 35 000 euros	3000€ TTC
35 001 à 50 000 euros	4000€ TTC
50 001 à 100 000 euros	5000€ TTC
100 001 à 150 000 euros	6000€ TTC
150 001 à 200 000 euros	6500€ TTC
200 001 à 250 000 euros	8000€ TTC
250 001 à 300 000 euros	9 000€ TTC
300 001 à 350 000 euros	10 000€ TTC
350 001 à 375 000 euros	11 000€ TTC
375 001 à 400 000 euros	12 000€ TTC
400 001 à 425 000 euros	13 000€ TTC
425 001 à 450 000 euros	14 000€ TTC
450 001 à 475 000 euros	15 000€ TTC
475 001 à 500 000 euros	16 000€ TTC
500 001 à 550 000 euros	17 000€ TTC
550 001 à 600 000 euros	18 000€ TTC
600 001 et plus	4%

*Barème applicable à la charge du vendeur ou de l'acheteur

Nos honoraires d'agence

Transaction

Pour mandat de vente simple (sans exclusivité) :

0 à 35 000 euros	4000€ TTC
35 001 à 50 000 euros	5000€ TTC
50 001 à 100 000 euros	6000€ TTC
100 001 à 150 000 euros	7000€ TTC
150 001 à 200 000 euros	7500€ TTC
200 001 à 250 000 euros	9000€ TTC
250 001 à 300 000 euros	10 000€ TTC
300 001 à 350 000 euros	11 000€ TTC
350 001 à 375 000 euros	12 000€ TTC
375 001 à 400 000 euros	13 000€ TTC
400 001 à 425 000 euros	14 000€ TTC
425 001 à 450 000 euros	15 000€ TTC
450 001 à 475 000 euros	16 000€ TTC
475 001 à 500 000 euros	17 000€ TTC
500 001 à 550 000 euros	18 000€ TTC
550 001 à 600 000 euros	19 000€ TTC
600 001 et plus	4%

*Barème applicable à la charge du vendeur ou de l'acheteur

Nos honoraires d'agence

Location

Conformément à la loi Alur, les honoraires liés à la mise en location de votre bien par le biais de notre agence immobilière devront être acquittés à 50 % par le propriétaire et à 50 % par le locataire.

A la charge du locataire

- Visite, constitution de dossier et rédaction du bail **4 € TTC/m²**
- Etat des lieux **2€ TTC/m²**

A la charge du propriétaire

- Visite, constitution de dossier et rédaction du bail **4 € TTC/m²**
- Etat des lieux **2€ TTC/m²**

Nos honoraires d'agence

Estimation

Pour toute estimation ne débouchant pas sur une mise en vente du bien estimé au sein de notre agence, nous facturerons l'estimation.

Avis de valeur

100 € TTC

Dossier complet

200 € TTC

Nos honoraires d'agence

GESTION LOCATIVE

Formule Gestion	Formule Gestion +	Formule Loyers Impayés
<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction, renouvellement puis résiliation du bail • Vérification de la conformité des assurances obligatoires du locataire • Rédaction des avenants • Quittancement : appel de loyer + quittance • Mise en relation avec le syndic • Mise en relation avec l'administration fiscale • Réddition des comptes mensuel • Régularisation des charges annuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction, renouvellement puis résiliation du bail • Vérification de la conformité des assurances obligatoires du locataire • Rédaction des avenants • Quittancement : appel de loyer + quittance • Mise en relation avec le syndic • Mise en relation avec l'administration fiscale • Réddition des comptes mensuel • Régularisation des charges annuelles • Etablissement des devis travaux en cas de sinistre • Suivi travaux • Paiement des factures 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction, renouvellement puis résiliation du bail • Vérification de la conformité des assurances obligatoires du locataire • Rédaction des avenants • Quittancement : appel de loyer + quittance • Mise en relation avec le syndic • Mise en relation avec l'administration fiscale • Réddition des comptes mensuel • Régularisation des charges annuelles • Etablissement des devis travaux en cas de sinistre • Suivi travaux • Paiement des factures • Validation du dossier locataire par l'assurance loyer impayé • En cas de sinistre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place des actions successives nécessaires au bon suivi des dossiers dans le respect de la procédure de recouvrement ○ Prise en charge des loyers durant la procédure dans la limite de 3500 € TTC/mois et de 70 000 € TTC /sinistre par l'assurance
<p>5.5 % TTC du loyer mensuel</p> <p>A partir du 4^{ème} lot :</p> <p>5 % TTC</p>	<p>7 % TTC du loyer mensuel</p> <p>A partir du 4^{ème} lot :</p> <p>6 % TTC</p>	<p>9 % TTC du loyer mensuel</p> <p>A partir du 4^{ème} lot :</p> <p>8 % TTC</p>

Nos honoraires d'agence
Locaux professionnels

Transaction :

Tout immeuble ou Murs, Foncier ou Terrain, Fonds de commerce, Parts ou actions de sociétés :

- Prix de vente (HT ou HD) jusqu'à 600 000 € : 4 % du prix de vente (+ TVA) à la charge de l'Acquéreur
- Prix de vente (HT ou HD) entre 600 001 € et plus : 3 % du prix de vente (+TVA) à la charge de l'Acquéreur

Location :

Bail professionnel, commercial, mixte, civil :

- Jusqu'à 20 % HT du loyer annuel HT + TVA à la charge du Preneur
- Jusqu'à 10 % HT du loyer annuel HT + TVA à la charge du Bailleur
- Jusqu'à 10% du loyer annuel HT + TVA à la charge du Bailleur et Jusqu'à 10% du loyer annuel HT + TVA à la charge du Preneur